Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00615 **Publié le 10 novembre 2026**

Arrêté n° AP-2026-DAC-2731 du 10 novembre 2026

Modifiant l'arrêté n° AP-2026-DAC-2396 du 23 octobre 2026 autorisant l'exploitation de vols internationaux à caractère urgent au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie par la société Careflight Ltd

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ; Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code des transports en vigueur en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code de l'aviation civile en vigueur en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 143 /CP du 26 mars 2004 fixant les conditions relatives à l'exercice des compétences de la Nouvelle-Calédonie en matière d'aviation civile et de desserte aérienne ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2010-1653/GNC du 13 avril 2010 portant approbation de la convention relative à la création d'un service mixte dénommé « direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie » ;

Vu l'arrêté n° 2022-2465/GNC du 26 octobre 2022 portant nomination de M. Loïc Robin en qualité de directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DRHFP-0481 du 3 juin 2026 portant nomination de Mme Bertille Jouan- Ligné en qualité de directrice adjointe de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° AP-2026-DAC-1707 du 31 juillet 2026 portant délégation de signature au directeur, à la directrice adjointe, aux chefs de service et aux chefs de service adjoints de la direction de l'aviation civile en Nouvelle Calédonie ;

Vu la convention n° 058 du 25 mai 2010 relative à la création d'un service mixte dénommé « direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie » ;

Vu la demande présentée par la société Careflight Ltd en date du 22 septembre 2026, et modifiée le 6 octobre 2026 ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-DAC-2396 du 23 octobre 2026 autorisant l'exploitation de vols internationaux à caractère urgent au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie du 25 octobre 2026 au 27 mars 2027 par la société Careflight Ltd ;

Vu le visa technique du service de la sécurité de l'aviation civile délivré le 6 novembre 2026 pour l'aéronef VH-OVG,

Article 1er : L'article 1er de l'arrêté n° AP-2026-DAC-2396 du 23 octobre 2026 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Autorisation d'exploitation

La société Careflight Ltd (AOC #CASA.AOC.0046) est autorisée à opérer des vols d'évacuation sanitaire ou de transport d'organes à destination et au départ de la Nouvelle-Calédonie, au moyen des appareils suivants :

Type avion	Immatriculation
Gulfstream G150	VH-OVF VH-OVG
Raytheon Beechjet 400A	VH-OVS

»

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président du gouvernement et par délégation, La directrice adjointe de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie

BERTILLE JOUAN-LIGNÉ